



Déclaration de la FNEC-FP-FO CTM du 9 avril 2014

Ce CTM se réunit quelques jours après la nomination d'un nouveau Premier Ministre, et d'un nouveau ministre de l'éducation Nationale.

Ce changement de gouvernement est la conséquence du résultat des élections municipales. Fidèle à sa tradition Force Ouvrière n'a donné aucune consigne de vote.

Force est de constater que le refus de la politique d'austérité grandit dans tout le pays et qu'il s'est exprimé dans ces élections.

Dans ce contexte, le président de la République, a réaffirmé les mêmes orientations, celles du pacte de responsabilité, en même temps qu'il a annoncé la mise en place d'un gouvernement de combat. Les 50 milliards de coupes budgétaires et ses nouvelles exonérations de cotisations patronales ne résoudront rien, au contraire. Il en est de même avec le renforcement de la décentralisation et de la MAP (modernisation de l'action publique).

Ainsi à l'issue de la déclaration de politique générale du 1^{er} ministre Monsieur Manuel VALLS, Jean-Claude MAILLY Secrétaire Général de la Confédération FO, a confirmé l'opposition de la Confédération au « pacte de responsabilité/solidarité » en réduisant à nouveau les cotisations patronales au niveau du SMIC, en allégeant les cotisations patronales d'allocations familiales le gouvernement fragilise le financement de la Sécurité Sociale et fait de l'allègement du coût du travail, logique économique libérale, la priorité de la politique économique.

La logique d'austérité perdure.

Nous tenons ici à réaffirmer notre opposition à l'accumulation programmée de mesures qui sapent les bases mêmes de notre système de protection sociale. La « baisse des cotisations payées par les salariés » pour « le pouvoir d'achat » dans le cadre du pacte de solidarité annoncé par le Président de la République n'aurait d'autre effet que de priver la Sécurité Sociale de ressources qui sont partie intégrante du salaire différé.

Nous revendiquons l'augmentation des salaires, ce qui passe par le déblocage immédiat de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Contre l'austérité et le pacte de responsabilité, nous revendiquons une autre politique économique, pour l'emploi et les salaires. C'est aussi ce que nous avons exprimé le 18 mars.

Dans l'éducation nationale le nouveau ministre a hérité de nombre de dossiers, qui découlent de la loi dite de refondation.

Force Ouvrière s'est exprimé contre cette loi parce qu'elle territorialise l'école de la République et la déstabilise. Aucun discours sur l'égalité ne peut masquer qu'en atomisant son caractère national, on accroît les inégalités.

S'agissant de l'Enseignement Professionnel Public, Initial et Laïque, celui-ci a été

fragilisé par la régionalisation de la Carte des Formations, la volonté de développer l'apprentissage au niveau V et IV alors même que cette politique est un échec depuis des décennies. Les ministres successifs n'ont pas voulu voir que nos jeunes voulaient « plus d'école et mieux d'école ». D'autre part les entreprises - en particulier dans un contexte économique difficile - ne peuvent et ne veulent pas être place en situation de remédier à ce que ne fait pas l'École. Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant à l'évolution du nombre des contrats d'apprentissage et des formations en alternance, malgré les annonces.

Les personnels, c'est un fait sont très déçus et très amers.

Ce serait un contresens pour le nouveau ministre que de « mettre ses pas » dans ceux de V. Peillon.

Quand tous les indicateurs démontrent que la direction choisie n'est pas la bonne, il faut savoir changer. Il est donc urgent de donner des signes, que les personnels et leurs revendications sont entendues.

C'est pourquoi nous demandons la suspension de la réforme sur les rythmes scolaires et la réouverture des discussions.

Les personnels expriment à nouveau leur rejet de cette réforme ces derniers jours. Personne ne peut imaginer que le dossier soit clos et qu'on peut régler le problème par de simples aménagements à la marge !

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui, qui concerne les obligations de service des enseignants du premier degré sur des postes fractionnés et les remplaçants ne peut que mettre un peu plus d'huile sur le feu. Il s'agit d'un pas de plus vers l'annualisation, d'une dégradation des conditions de travail, qui ouvre ainsi la voie à l'annualisation des horaires d'enseignement et à un alourdissement des services pour tous.

Alors que les moyens implantés sur le terrain ne suivent pas la hausse démographique, il est indispensable de créer les classes, les postes nécessaires, dans le premier comme dans le second degré pour éviter une nouvelle dégradation à la rentrée prochaine et alors que nous n'avons toujours pas la circulaire de rentrée.

Personne ne peut non plus imaginer que le dossier soit clos sur les obligations de service et les missions des personnels enseignants du second degré, qui dans les projets soumis le 27 mars au CTM sont définies « dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique sur le temps de travail ». Le régime des obligations de service hebdomadaires définies en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement est ainsi déstabilisé. Chacun comprend bien que ce projet a pour fonction non de sécuriser une situation existante (il n'est pas besoin d'un nouveau décret pour cela), mais d'engager une évolution où les projets éducatifs locaux prennent une place de plus en plus importante au détriment de la réglementation nationale. De plus toutes ces orientations sont marquées du sceau de l'austérité salariale. C'est aussi ce que confirment les évolutions en matière indemnitaire, dont les règles d'attribution seraient locales. Toute les catégories d'enseignants du second degré sont concernées. Pas plus que pour les rythmes scolaires, il n'y a consensus.

Les décrets du 25 mai 1950 sont perçus par les enseignants comme une protection et comme partie intégrante de leur identité professionnelle. Il serait sage de surseoir à la publication de ces décrets et d'apporter aux personnels les garanties nationales indispensables.

Ce sont ces revendications qui nous semblent les plus urgentes et que nous porterons auprès du nouveau ministre.